

INITIATIVE POUR LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME ET LA REINSERTION SOCIALE (IPDHOR.ASBL)

**ADRESSE : N°118 /AV.3Z,Q.MOIISE TSHOMBE/C.MANIK,
V.KOLWEZI, LUALABA/ RDC**

Tél : +243 824 744 447, 996 751 373

**info@ipdhor-drc.org , ipdhor.asbl@gmail.com
www.ipdhor-drc.org**



Le 9 décembre ; Journée internationale de la lutte corruption : Silence coupable face à l'exploitation illégale des minerais en RDC.

Communiqué Officiel N°001/IPDHOR.C-SKV/2025

À l'occasion de la Journée internationale de la lutte contre la corruption, célébrée ce 09 décembre, l'Initiative pour la Protection des Droits de l'Homme et la Réinsertion Sociale (IPDHOR) alerte une fois de plus sur la gravité de la situation en République Démocratique du Congo. Chaque jour, des révélations faites par les médias et certaines organisations de la Société Civile locales témoignent des millions de dollars qui disparaissent dans les institutions publiques et du manque criant de traçabilité dans la gestion des fonds étatiques.

Dans ce contexte, l'exploitation minière, qui devrait soutenir les initiatives des entités territoriales décentralisées (ETDs) et financer le développement local conformément au code minier en vigueur serve une équipe d'hommes en violation des lois.

Depuis la résurgence du groupe armé M23, les violations des droits humains ne cessent de s'intensifier dans les zones sous son contrôle. Le mouvement occupe plusieurs territoires stratégiques, notamment des zones minières telles que les carrés miniers de Rubaya, Lueshe, Musigha, Lumbishi, Tuangiza, Luhizi, Numbi, Kalimbi, ainsi que d'autres sites. Malgré les preuves abondantes d'exploitation illégale des minerais, de crimes économiques, d'abus graves contre les populations civiles et de l'enrôlement forcé des jeunes, aucune sanction significative n'a été prise par l'Union Européenne, l'Union Africaine, les États-Unis et d'autres partenaires internationaux. Ces minerais issus des zones occupées

n'ont même pas été classés comme « minerais du sang », alors qu'ils financent directement l'économie de guerre du M23.

Face à cette indifférence internationale, qui alimente la poursuite du conflit, nous rappelons qu'il est impératif d'adopter des mesures fermes pour restaurer l'autorité de l'État dans toutes les zones concernées.

Nous dénonçons avec vigueur la passivité persistante des institutions internationales notamment : Union Européenne, ONU, Union Africaine, États-Unis face au pillage systématique des ressources naturelles de la RDC par des groupes armés. Ce silence, face à une exploitation illégale qui nourrit la rébellion et aggrave la crise humanitaire, s'apparente à une complicité indirecte et renforce les mécanismes de corruption transnationale.

IPDHOR exprime également son soutien aux initiatives nationales, régionales et continentales visant à mettre fin à la guerre qui frappe les populations du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Nous encourageons le renforcement des efforts diplomatiques, sécuritaires et humanitaires pour protéger les civils, instaurer un cessez-le-feu durable et rétablir pleinement l'autorité de l'État.

IPDHOR recommande :

1. A la communauté internationale (UE, UA, ONU, États-Unis)

- Imposer des sanctions ciblées contre les États, entreprises et acteurs économiques impliqués dans l'achat, la transformation ou la facilitation du commerce des minerais en provenance des zones sous contrôle du M23,
- Classer officiellement les minerais issus des zones occupées comme « minerais du sang » afin d'en interdire tout commerce international,
- Soutenir les efforts diplomatiques et sécuritaires visant à protéger les civils et à restaurer l'autorité de l'État dans les zones affectées,
- Renforcer les mécanismes de traçabilité et d'audit des chaînes d'approvisionnement internationales des minerais stratégiques,

2. Au gouvernement de la République Démocratique du Congo

- Identifier, documenter et cartographier l'ensemble des carrés miniers exploités illégalement par le M23,
- Transmettre officiellement ces informations à l'Union Européenne, à l'Union Africaine et aux États-Unis pour permettre l'adoption de sanctions contre les pays, entreprises et chaînes logistiques impliqués,

- Renforcer les mécanismes nationaux de lutte contre la corruption, notamment dans les secteurs minier et sécuritaire,
- Assurer la transparence et la bonne gestion de la redevance minière afin que celle-ci bénéficie réellement aux entités territoriales décentralisées et aux communautés locales,
- Intensifier les opérations visant à restaurer l'autorité de l'État et à protéger les populations civiles dans les zones occupées.

L'Initiative pour la Protection des Droits de l'Homme et la Réinsertion Sociale réaffirme que la protection des ressources naturelles, la défense des populations civiles et la lutte contre l'impunité doivent être des priorités nationales et internationales. Seules des actions coordonnées, fermes et cohérentes permettront de mettre fin au pillage de la République Démocratique du Congo et aux souffrances infligées aux communautés de l'Est du pays.

Fait à Bukavu, le 09 décembre 2025,

Par IPDHOR,

Coordination Provinciale du Sud-Kivu ;

Valet Chebujongo;
Valet.cheb@ipdhor-drc.org